



Frais exigés aux parents

Année scolaire 2020-2021

Chers parents,

Au début de chaque année scolaire, des frais vous sont demandés afin de couvrir le coût du matériel périssable dans lequel votre enfant « écrit, dessine ou découpe ». (Conformément à l'article 7 de la loi sur l'instruction publique)

	Précolaire 4 ans/ 5 ans	1 ^{ère} année	2 ^e année	3 ^e année	4 ^e année	5 ^e année	6 ^e année
Agenda maison	3,00\$	3.00 \$	3,00 \$	3,00 \$	3,00 \$	3.00 \$	3.00 \$
Cahiers d'apprentissages ou album maison	5.00 \$	Lilou = 15.75 \$ Mathéo = 15.75 \$ Chouette = 6.26 \$	Lilou = 15.75 \$ Mathéo = 15.75 \$	Jazz = 15.75 \$ Matcha= 15.75 \$	Jazz = 15.75 \$ Matcha= 15.75 \$	Les inséparables = 16.16 \$ Les irréductibles = 16.16 \$	Les inséparables = 16.16 \$ Les irréductibles = 16.16 \$
Photocopies pour les cours : univers social, géographie, histoire, science et éthique et culture religieuse	14.00 \$	13.00 \$	13,00 \$	13,00 \$	13,00 \$	13.00 \$	13.00 \$
Anglais		2.00	2,00 \$	2,00 \$	2,00 \$	2.00 \$	2.00 \$
Éducation physique	1.00\$	1.00 \$	1,00 \$	1,00 \$	1,00 \$	1.00 \$	1.00 \$
Proposition des frais exigés aux parents pour 2020-2021	22.00\$	56.76 \$	50.50 \$	50.50 \$	50.50 \$	51.32 \$	51.32 \$

*Prenez note que les manuels et le matériel didactique requis pour l'enseignement sont gratuits.